



CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME - PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME JEAN-TALON EST

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er mars 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un projet de règlement intitulé : *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme Jean-Talon Est.*

Conformément au décret numéro 102-2021 en date du 5 février 2021, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Cette consultation écrite se déroulera du **15 au 29 mars 2021 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : **sle.greffe.consultation@montreal.ca** ou **Division du greffe, arrondissement de Saint Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1**. Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Cette période de consultation se conclura par une assemblée publique virtuelle qui aura lieu le **lundi 29 mars 2021, à 18 h 30**, via la plateforme Zoom. L'inscription, **au plus tard le dimanche 28 mars 2021**, est obligatoire afin d'obtenir le lien de connexion. Pour vous inscrire, remplissez le formulaire disponible sur montreal.ca/saint-leonard. Les questions et commentaires reçus durant la période de la consultation écrite et les réponses seront diffusés lors de cette assemblée virtuelle. Ils seront ensuite accessibles sur le site Internet de l'arrondissement.

Élaboré dans le contexte du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le *Programme particulier d'urbanisme Jean-Talon Est* vise à apporter des précisions particulières au Plan d'urbanisme pour la planification du secteur. Il vient encadrer les constructions, redéveloppements et transformations du secteur de façon cohérente plutôt qu'à la pièce.

Les documents relatifs au projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Montréal, le 9 mars 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard